

AVIS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026			
Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques - UIB INTRODUCTION En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 26 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2026, et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 1.096.222 KDT y compris un résultat bénéficiaire de 52.286 KDT. Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2026, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité. ÉTENDUE DE L'EXAMEN LIMITE Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit. CONCLUSION Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques « UIB », au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. OBSERVATION Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants : - La banque fait l'objet d'un contrôle social couvrant 2019-2021, ayant conduit à un redressement de 7.400 KDT, dont 2 065 KDT de pénalités, notifié en janvier 2023. Après contestation partielle, une première saisie arrêt de 5.335 KDT en décembre 2023 a été annulée par jugement en mars 2024. Toutefois, 15 nouveaux états de liquidation pour le même montant (5.335 KDT) ont été émis en 2024, entraînant l'ouverture d'une seconde procédure judiciaire. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie-arrêt d'un montant de 4 602 KDT ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un complément de provision de 2 327 KDT au titre de l'exercice 2024. En décembre 2025 la cour d'appel de Tunis a désigné un expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021. La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour les 2 affaires restantes avec la CNSS. La banque a tenu, en janvier et février 2026, des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire désigné afin de présenter la position de la banque, les fondements juridiques invoqués ainsi que les éléments justificatifs relatifs à chacun des chefs de redressement. À ce stade, la phase d'expertise est en cours. Au 30 juin 2026, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 4 602 KDT. En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement avant trait aux intérêts intercalaires au titre du report d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être fermé de manière précise à ce stade. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. Tunis, le 28 Août 2026 BDO Tunisie Adnène ZGHIDI Les commissaires aux comptes Cabinet Lamjed BEN MBAREK Lamjed BEN MBAREK			

NOTES			30 juin 2026	30 juin 2025	31 Décembre 2025
ACTIF					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	93 519	317 144	325 857
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 106 025	1 137 355	945 785
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 480 366	6 341 904	6 530 258
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	337 145	39 398	186 230
AC5	Portefeuille d'investissement	5	574 599	525 364	568 050
AC6	Valeurs immobilisées	6	82 930	79 442	86 092
AC7	Autres actifs*	7	71 486	66 545	64 775
TOTAL ACTIFS			8 746 070	8 507 152	8 707 047
PASSIF					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	28 099	343	12 499
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 185 634	7 078 700	7 240 701
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	97 956	134 287	113 468
PA5	Autres passifs*	11	338 159	267 471	262 054
TOTAL PASSIFS			7 649 848	7 480 801	7 628 722
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	12	866 107	799 750	799 936
CP5	Résultats reportés		5 029	4 753	4 754
CP6	Résultat de l'exercice		52 286	49 048	100 835
TOTAL CAPITAUX PROPRES			1 096 222	1 026 351	1 078 325
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			8 746 070	8 507 152	8 707 047

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2026					
(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)					
		NOTES	30 Juin 2026	30 Juin 2025	31 Décembre 2025
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	567 401	519 021	520 463
HB2	Crédits documentaires	15	345 718	359 094	440 153
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS			913 119	878 115	960 616
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4	Engagements de financements donnés	16	141 859	161 479	173 964
HB5	Engagements sur titres		-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			141 859	161 479	173 964
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7	Garanties reçues	17	2 554 595	2 457 116	2 417 971
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS			2 554 595	2 457 116	2 417 971

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2026

1 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers intermédiaires sont établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels et sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de la période lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2026, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 - EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

2.2.1 - PROVISIONS INDIVIDUELLES

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

ÉTAT DE RESULTAT PÉRIODE DU 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2026					
(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)					
			Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2026	Du 1 ^{er} Janvier au 30 juin 2025	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Déc. 2025
NOTES					
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	317 330	332 287	673 734
PR2	Commissions (en produits)	19	83 762	83 095	165 350
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	28 059	19 232	40 312
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	22 137	20 370	42 007
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			451 288	454 984	921 403
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(170 611)	(190 106)	(382 068)
CH2	Commissions encourues*	23	(6 894)	(6 462)	(13 807)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(177 505)	(196 568)	(395 875)
PRODUIT NET BANCAIRE			273 783	258 416	525 528
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(25 409)	(27 244)	(48 655)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	146	(113)	(164)
PR7	Autres produits d'exploitation		246	226	567
CH6	Frais de personnel	26	(109 133)	(107 413)	(206 554)
CH7	Charges générales d'exploitation*	27	(31 509)	(31 814)	(63 056)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 596)	(6 664)	(13 910)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			100 528	85 394	193 756
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		379	625	927
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(43 512)	(36 971)	(79 142)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			57 395	49 048	115 541
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(5 109)	-	(14 706)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			52 286	49 048	100 835
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)			1,513	1,419	2,918

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2026				
(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)				
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2026	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2025	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Déc. 2025
FLUX D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		429 179	435 548	892 147
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(187 485)	(202 016)	(415 904)
Dépôts/retraits de dépôts des établissements bancaires		-	-	-
Dépôts/retraits de dépôts des autres établissements financiers		-	(1 500)	(2 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		26 162	(159 667)	(350 399)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(56 521)	214 407	380 893
Titres de placements, titres de transaction		(150 020)	(5 000)	(164 200)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(74 986)	(125 479)	(246 900)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		13 039	45 855	(4 128)
Impôts sur les bénéfices		(47 584)	(45 202)	(74 300)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(48 216)	156 946	14 709
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 767	11 126	36 805
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(4 032)	(19 174)	(65 953)
Acquisition / Cession immobilisations		(4 208)	(6 523)	(20 113)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		11 527	(14 571)	(49 261)
FLUX DE FINANCEMENT				
Emission / Remboursement d'emprunts		(14 488)	(12 861)	(31 110)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 482)	(1 309)	(3 045)
Dividendes versés		(34 560)	(29 376)	(29 376)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(50 530)	(43 546)	(63 531)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(87 219)	98 829	(98 083)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		1 246 261	1 344 343	1 344 343
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31	1 159 042	1 443 173	1 246 261

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque arrêté comptable, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 - PROVISIONS COLLECTIVES

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023, n° 2024-01 du 19 janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 98 609 KTND au 30 juin 2026.

2.3 - TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2026 (SUITE)

2.4 - PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d’actifs sont présentées à l’actif du bilan de la banque, en déduction du poste s’y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d’actif et de passif s’élève à 559 857 KTND au 30/06/2026 contre 573 782 KTND au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	350 914	373 339	330 719
Provisions sur décotes de garanties	68 640	69 773	68 706
Provisions à caractère générale dite collective	98 609	94 266	94 795
Provision pour passifs et charges	23 825	18 439	22 146
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 651	8 781	8 833
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	4 010	5 777	4 040
Provision pour dépréciation de titres	2 132	2 146	2 097
Provision pour risques sur autres postes d’actifs	3 076	1 252	2 875
Provision pour risque de contrepartie hors bilan additionnelle	-	9	-
Total	559 857	573 782	534 211

2.6 - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d’acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d’acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d’investissement ».

2.7 - EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d’arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2026 un solde de 6 480 366 KTND contre 6 341 904 KTND au 30/06/2025, soit une variation de 138 462 KTND et se détaillent ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Comptes ordinaires débiteurs	429 354	423 844	356 601
Autres concours à la clientèle*	6 650 553	6 542 514	6 739 704
Crédits sur ressources spéciales*	64 864	67 018	66 949
Sous total	7 144 771	7 033 376	7 163 254
Agios et intérêts réservés	(146 242)	(154 094)	(138 776)
Provisions sur créances douteuses	(350 914)	(373 339)	(330 719)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(68 640)	(69 773)	(68 706)
Provisions à caractère générale dite collective	(98 609)	(94 266)	(94 795)
Total Créances sur la clientèle	6 480 366	6 341 904	6 530 258

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	2	429 352	429 354
Autres concours à la clientèle	-	6 650 553	6 650 553
Crédits sur ressources spéciales	-	64 864	64 864
Sous total	2	7 144 769	7 144 771
Agios et intérêts réservés	-	(146 242)	(146 242)
Provisions sur créances douteuses	-	(350 914)	(350 914)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(68 640)	(68 640)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(98 609)	(98 609)
Total Créances sur la clientèle	2	6 480 364	6 480 366

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 7 185 634 KTND au 30/06/2026 contre 7 078 700 KTND au 30/06/2025. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôts à vue	2 260 571	1 935 333	2 112 424
Comptes d’épargne	2 807 891	2 590 322	2 718 014
Comptes à terme et bons de caisse	1 941 256	2 253 549	2 217 374
Certificats de dépôts	503	163 178	34 812
Autres dépôts et avoirs	173 934	134 839	156 598
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 185 634	7 078 700	7 240 701

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l’appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d’assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l’UIB est en cours.

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 317 330 KTND au 30/06/2026 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	35 363	44 242	88 960
Opérations avec la clientèle*	275 408	282 221	572 530
Autres intérêts et revenus assimilés	6 559	5 824	12 244
Total Intérêts et revenus assimilés	317 330	332 287	673 734

(*) En application des dispositions de l'article 412 ter de la loi n°2024-41 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, les opérations avec la clientèle ont été impactées de -15,8 millions de dinars pour 28 098 dossiers traités à la suite des demandes éligibles reçues jusqu’au 30 juin 2026.

COMMISSIONS PERÇUES

Les commissions totalisent 83 762 KTND au 30/06/2026 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Commissions sur comptes	14 963	14 533	28 287
Commissions sur opérations de caisse	1 075	1 197	2 407
Commissions sur crédits	28 291	29 867	56 729
Commissions sur monétique banque à distance	22 663	21 492	44 641
Autres commissions	5 361	5 272	11 072
Commissions sur moyens de paiement	7 325	7 488	14 977
Autres produits sur services financiers	4 084	3 246	7 237
Total Commissions (en produits)	83 762	83 095	165 350

INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 170 611 KTND au 30/06/2026 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	708	427	1 093
Emprunts et ressources spéciales	2 706	4 171	7 747
Opérations avec la clientèle	166 830	185 445	373 031
Autres intérêts et charges	367	63	197
Total Intérêts courus et charges assimilées	170 611	190 106	382 068

COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues totalisent 6 894 KTND au 30/06/2026 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Commissions monétiques	5 034	4 291	10 038
Redevances et prestations	404	150	381
Autres commissions*	593	861	1 567
Rémunération du fonds géré SICAR	572	584	1 172
Frais de confection carnet de chèques	35	58	89
Frais télégrammes télex	20	314	139
Règlement télécom SMS Banking	236	204	421
Total Commissions encourues	6 894	6 462	13 807

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note 2.8)

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 25 409 KTND au 30/06/2026 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût net du risque clientèle	23 464	25 124	41 466
Coût net du risque divers	1 945	2 120	7 189
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25 409	27 244	48 655

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	28 679	33 246	59 068
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 361)	(9 441)	(16 997)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(66)	(2 111)	(3 178)
Dotations aux provisions collectives	3 814	3 350	3 880
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	245	78	220
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(275)	(131)	(2 005)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	-	(14)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	121	524	1 671
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(121)	(524)	(1 671)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	238	417	3 015
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(238)	(417)	(3 015)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	-	-	15 020
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	-	(15 020)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	-	-	659
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	-	-	(659)
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	-	(50 657)
Pertes couvertes sur créances cédées	-	-	50 657
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	-	9 082
Pertes couvertes sur créances radiées	-	-	(9 082)
Pertes non couvertes de contrepartie	128	186	797
Gain de cession	-	-	(4)
Récupération sur créances amorties	(700)	(53)	(301)
Total Coût net du risque clientèle	23 464	25 124	41 466

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 327	1 800	5 955
Reprises sur provisions pour risques et charges	(650)	(4 307)	(4 754)
Reprise de provision sur comptes d’actifs	(6)	(4)	(305)
Dotations aux provisions sur comptes d’actifs	207	94	2 017
Perte sur éléments hors exploitation	67	4 297	4 450
Dotations aux provisions pour risques fiscal	1 000	-	1
Gain sur éléments hors exploitation	(1)	(9)	(627)
Perte sur autres éléments d’exploitation	1	249	454
Total Coût net du risque divers	1 945	2 120	7 190

FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel totalisent 109 133 KTND au 30/06/2026 se détaillant ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération du personnel	83 315	80 496	158 945
Charges sociales	22 224	21 401	41 945
Autres charges de personnel	3 594	5 516	5 664
Total Frais de personnel	109 133	107 413	206 554